LES REVENDICATIONS
DU SGEN-CFDT

DOSSIER DE PRESSE
7 septembre 2017

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

SOMMAIRE

Fiche 1 ■ École inclusive :
accompagner efficacement les équipes....3

Fiche 2 ■ Plus de maîtres que de classes et CP à 12 :
évaluer avant d'agir....5

Fiche 3 ■ Rythmes scolaires :
agir pour l'intérêt de l'enfant....7

Fiche 4 ■ Autonomie des établissements dans le 1er degré :
s'adapter à la diversité des territoires....9

Fiche 5 ■ Réforme du collège :
poursuivre la réforme des égalités....11

Fiche 6 ■ Éducation prioritaire et mixité sociale :
assurer l'égalité des chances....13

Fiche 7 ■ Bac-3 / bac+3 :
assurer la continuité lycée-enseignement supérieur....15

Fiche 8 ■ Enseignement professionnel :
sécuriser les parcours des élèves....17

Fiche 9 ■ Formations des enseignants et des CPE :
définir de nouvelles orientations....19

Fiche 10 ■ Rémunération des personnels :
améliorer l'attractivité des métiers....21

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 1

ÉCOLE INCLUSIVE : ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LES ÉQUIPES

Pour le Sgen-CFDT, au-delà de l'obligation légale de la loi de refondation de juillet 2013 pour l'inclusion de tous les élèves, qu'ils soient ou non en situation de handicap, il s'agit surtout d'accompagner les enseignants dans la remise en question des pratiques pédagogiques des équipes afin de pouvoir :

- offrir un accueil bienveillant et adapté à chacun au sein d'un cycle ;
- garantir le parcours de chaque élève ;
- construire une réponse réellement personnalisée de la maternelle au lycée ;
- mettre en cohérence les aides autour de l'élève, du maître et de la classe dans le premier degré, tout au long de la scolarité de la maternelle au lycée.

Cette inclusion nécessite un accompagnement efficace des équipes. Celui-ci est directement conditionné à la formation tant initiale que continue de tous les personnels (enseignants, enseignants spécialisés, auxiliaires de vie scolaire, animateurs du temps du midi, personnels de santé et sociaux, psychologues de l'Éducation nationale…). Il s'agit bien de former et de garantir la complémentarité des équipes au sein des écoles et établissements.

Il s'agit aussi de veiller à l'accompagnement de l'élève à besoins particuliers, qui doit être global et inclure tous les temps de l'enfant – scolaires et hors temps scolaire. L'accompagnement de l'élève doit pouvoir être garanti sur la durée, par des personnels correctement formés et des emplois pérennes.

En effet, le parcours éducatif de chacun doit être cohérent dans sa continuité et sa complexité, de la maternelle à la fin du lycée.

Pour modifier durablement et efficacement la qualité de vie au travail, l'évolution doit aussi concerner la structure administrative de l'École. Le Sgen-CFDT souligne la nécessaire évolution de l'école elle-même, l'exigence de pilotage y étant plus marquée par la diversité des personnels qui y interviennent.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

L'annonce dans l'été de la suppression d'emplois aidés dans l'Éducation nationale pour la rentrée a suscité un émoi légitime. Si les précisions apportées ensuite par le gouvernement nous ont rassurés, une politique d'inclusion ne peut reposer durablement sur des emplois précaires.

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire accompagnés par un AVS (AVSI, AVSM) - public et privé *(Source : rapport 2016 du médiateur de l'Éducation nationale)*

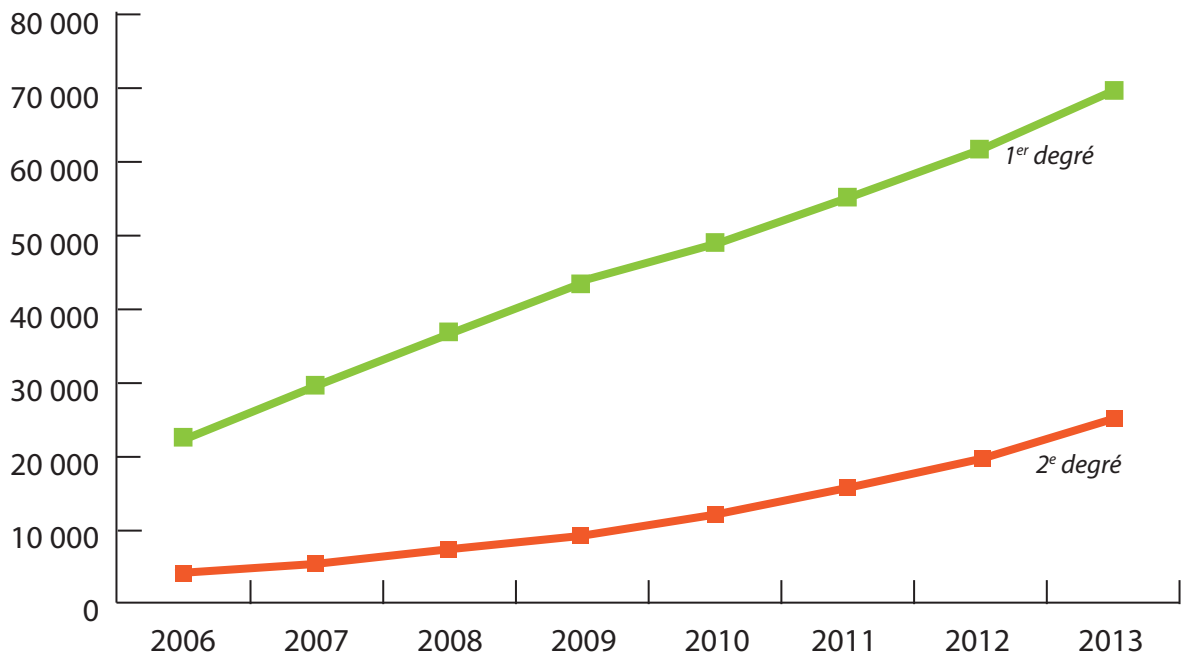

Voir communiqué de presse n° 1 du 30 août 2017 — Contrats aidés : une reconnaissance pour tous
http://urlz.fr/5L9r

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 2

PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES ET CP À 12 : ÉVALUER AVANT D'AGIR

Priorité annoncée dans le programme du candidat Macron, le dédoublement des classes CP et CE1 en éducation prioritaire a connu une mise en œuvre chaotique depuis la nomination de Jean-Michel Blanquer aux manettes du ministère de l'Éducation nationale.

Les principales craintes du Sgen-CFDT se sont concrétisées et ont ponctué les mois de mai à juillet 2017 :

- flou sur l'utilisation budgétaire de ces postes qui sont en majorité ceux créés par l'ancien gouvernement pour le dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) ;
- utilisation des postes initialement prévus pour abonder les moyens de remplacement ;
- utilisation des locaux (le mythe des paravents pour diviser en deux une classe sera une réalité) pour répondre à la création d'un ou plusieurs postes dans une zone d'éducation prioritaire ;
- aucun bilan quantitatif du dispositif actuel PDMQDC ;
- aucun dialogue avec les personnels concernés et les acteurs de terrain, au profit d'une mise en place hâtive et surtout de communication de la part du ministère de l'Éducation nationale en direction des médias et des parents.

Dès les prémices des suppressions de postes, un collectif d'enseignants des quatre coins de France a lancé une pétition pour la sauvegarde des PDMQDC. En quelques jours, 12 000 signatures, mais aussi de nombreux soutiens de chercheurs, ont permis de montrer au ministère l'attachement au dispositif.

Aujourd'hui, si personne ne remet en question l'importance d'une attention particulière à donner aux classes du cycle 2 (CP et CE1) ni à l'intérêt de « donner plus à ceux qui ont moins », c'est-à-dire en éducation prioritaire (EP), il semble nécessaire

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

que les réseaux d'EP bénéficient d'un engagement durable tant sur l'organisation que sur le fonctionnement. Les REP et REP+ bénéficiaient depuis 2013 (avec la loi de refondation) de moyens humains et financiers supplémentaires.

Alors que le ministre dit vouloir faire appel à l'initiative, la liberté et à l'autonomie, il impose d'en haut une organisation pédagogique sans aucune concertation et dont la pertinence peut être interrogée.

La mise en place des CP à douze s'est traduite de manière très différente selon les départements où l'exemple de la Haute-Garonne est le plus « négatif ». En effet, les vingt-deux postes PDMQDC (certains datant de plus de 35 ans) ont été supprimés, sans réel débat, pour une création à la va-vite de CP dédoublés… Dans d'autres départements, des directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen) ont fait le choix de maintenir l'existant en attendant de connaître des directives nationales moins précipitées.

Le dispositif PDMQDC permet pourtant d'innover, de remettre en question sans cesse ses pratiques pédagogiques, de s'associer à une réflexion collective de toute une équipe en mettant en cohérence les actions initiées par chacun·e des interlocuteurs partenaires, afin de rendre les axes du projet d'école complémentaires et constructifs.

COMPARATIF

CP À 12	« PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »
• Création de 2 500 postes pour la rentrée 2017 sur les 4 000 postes créés pour le Primaire et budgétés par le gouvernement précédent. • Réaffectation de 1 000 postes de PDMQDC • Utilisation de 1 537 postes prévus pour les remplacements.	• 3 220 postes déployés à la rentrée 2016. • 1 941 étaient prévus (par le gouvernement précédent) à la rentrée 2017 ce qui aurait porté le nombre de PDMQDC en France à 5 161 postes. • Postes intervenant principalement de la GS au CE2 sur les écoles de ZEP.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 3

RYTHMES SCOLAIRES : AGIR POUR L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Aujourd'hui, le nouveau gouvernement, par le biais du décret « Blanquer » sur les rythmes, conduit à un quatrième changement d'organisation en dix ans.

À l'issue de la présentation du décret au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et au comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN), le Sgen-CFDT a fait le choix de ne pas prendre part au vote. Ce décret, pris sans s'appuyer sur aucune concertation avec les communes et les personnels, et sur aucun rapport d'évaluation de la réforme des rythmes et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), pose mal la question des rythmes scolaires et de l'enfant.

Pour le Sgen-CFDT, traiter dans la précipitation de la question des rythmes à l'école primaire sous la seule entrée Éducation nationale, avec un raisonnement portant uniquement sur le temps scolaire, a eu pour principal effet de mettre la communauté éducative, les familles et les municipalités au pied du mur à quelques semaines de la rentrée.

Pour le Sgen-CFDT, qui n'a pas changé d'avis et revendique toujours les éléments de l'appel de Bobigny de 2010, il faut une approche globale des temps de l'enfant au niveau de la journée, de la semaine et de l'année. De cette approche globale doit découler une organisation scolaire pensée avec tous les acteurs : personnels, parents et collectivités.

Le Sgen-CFDT demande donc :

- une véritable évaluation du dispositif de 2013 ;
- une considération de la totalité de la journée des enseignants en prenant en compte tous les temps (face à face élèves, réunions, corrections, préparations, rencontres des partenaires) ;
- un accompagnement financier et organisationnel pérenne pour les communes ou les collectivités en charge du périscolaire ;

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

- de limiter la journée scolaire à 5 h 30 en favorisant des matinées longues, moment où l'attention des élèves est la meilleure ;
- une réflexion sur les temps de l'enfant et scolaires qui dépasse le simple cadre hebdomadaire.

Mais il faut aussi pour le Sgen-CFDT réfléchir à moyen terme sur :

- la nécessaire adaptation de la durée du temps scolaire à l'âge de l'enfant ; il n'est pas normal qu'un enfant de 2 ans ait la même durée de temps scolaire qu'un enfant de 11 ans ;
- la déconnexion du temps de présence classe des élèves du temps de travail des enseignants, et par là même la reconnaissance du travail invisible des enseignants ;
- la nécessaire autonomie laissée aux écoles pour adapter le rythme de l'enfant en fonction de leur réalité territoriale.

Ce décret ne clôt pas la nécessaire réflexion sur les temps éducatifs, et tous les syndicats concernés de la CFDT prendront leur part à la réflexion et continueront à porter leurs revendications sur ce thème.

L'impact du PEDT sur la prise en compte des questions éducatives selon la taille des collectivités. Pourcentage de réponses positives à la question « Le PEDT a-t-il aidé votre collectivité à mieux se saisir des questions éducatives ? » *(Source : données issues de l'enquête transmise par questionnaire le 19 octobre 2016 à l'ensemble des collectivités ayant signé un PEDT)*

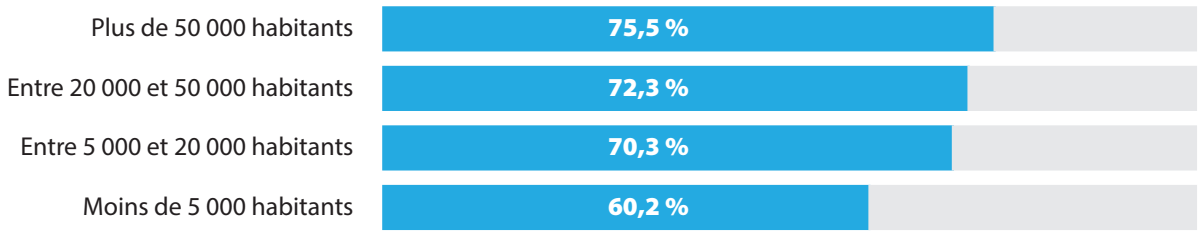

Les rythmes des enfants ne se limitent pas aux rythmes scolaires !
http://urlz.fr/5L9H

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 4

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE 1er DEGRÉ : S'ADAPTER À LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

Pour le Sgen-CFDT, l'établissement du 1er degré permettra responsabilité, autonomie, indépendance juridique, financière et pédagogique. C'est également par ce biais que le professionnalisme des enseignants sera reconnu. Ils pourront ainsi réellement agir sur les différents champs relevant de cet établissement. Celui-ci permettra aussi une plus grande proximité entre lieux de décisions et d'application pour une plus grande réactivité.

Le pilotage, la prise de décision et la responsabilité doivent se faire au sein de l'établissement afin de les légitimer auprès des personnels comme des familles.

C'est en cela que l'établissement du 1er degré doit apporter de la souplesse et de la lisibilité. Aujourd'hui, des parents sont persuadés que le directeur est le supérieur hiérarchique des enseignants de son école et qu'il va pouvoir influencer telle ou telle décision, or ce n'est pas le cas. Cette situation floue n'arrange pas les enseignants qui se voient aujourd'hui confrontés à des injonctions quelquefois inadaptées à ce qu'ils vivent au quotidien sur le territoire, dans leurs écoles.

La mise en place d'un établissement du 1er degré doit également être accompagnée d'une dotation en personnels et en temps suffisante pour accomplir les missions d'enseignement, d'encadrement et toutes les tâches qui incombent aux directrices et directeurs d'écoles.

Pour le Sgen-CFDT, ces établissements du 1er degré doivent être adaptés à la réalité, à la diversité des territoires : urbains, ruraux, en éducation prioritaire. C'est donc en laissant localement l'initiative dans un cadre défini nationalement que l'établissement prendra tout son sens. Il deviendra ainsi rapidement opérationnel. Tous les acteurs doivent être associés à sa construction dans une concertation territoriale afin que chacun se voie reconnu.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

Pour commencer, il conviendra de mener des expérimentations partout où les acteurs seront volontaires. Cette phase transitoire paraît nécessaire avant d'envisager toute généralisation.

L'établissement du 1er degré, de par son fonctionnement, sera la pierre angulaire de la politique éducative au niveau d'un territoire.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 5

RÉFORME DU COLLÈGE : POURSUIVRE LA RÉFORME DES ÉGALITÉS

Le Sgen-CFDT encourage les équipes à continuer d'appliquer la réforme de 2015 pour ne pas revenir au collège du tri et des inégalités.

L'arrêté pris le 16 juin 2017 par le ministre Blanquer a marqué un coup d'arrêt à cette évolution en gommant les points forts d'une réforme qui n'a pas eu le temps de se mettre en place :

- les options facultatives et de fait discriminantes sont rétablies et même encouragées ;
- comme les travaux personnels encadrés (TPE) et les itinéraires de découvertes (IDD) en leur temps, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont les premières victimes, ce qui traduit bien une orientation pédagogique à l'opposé de celle du Sgen-CFDT.

Le Sgen-CFDT a toutefois obtenu, par le dialogue social, des améliorations au texte qui limitent le recul :

- chaque élève doit avoir fait de l'accompagnement personnalisé (AP) et suivi des EPI au cours du cycle 4 ;
- la répartition doit être la même pour tous les élèves d'un même niveau entre AP et EPI, pour limiter les phénomènes de tri.

Malgré ces avancées, le Sgen-CFDT a fait le choix de voter contre ce texte lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017 qui met à mal la mixité interne aux établissements et risque de porter un coup d'arrêt aux transformations en cours.

Pourtant, les enseignants demandent, pour travailler sereinement, à échapper à la course aux programmes impossibles à boucler, à sortir du zapping horaire et du morcellement disciplinaire, à travailler sur des temps plus longs, à croiser les cultures disciplinaires. Ces conditions de travail sont essentielles pour répondre aux besoins des élèves et les rendre plus actifs dans les apprentissages.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

Pour le Sgen-CFDT, le conseil pédagogique doit bien être l'émanation des équipes plus qu'un groupe de collaborateurs du chef d'établissement. Cela est d'autant plus important que l'arrêté sur le collège de juin 2017 permet malgré tout aux établissements de garder la main : la rentrée n'a, de fait, pas été bouleversée.

Pour le Sgen-CFDT, rien ne justifie une suppression précipitée des dispositifs EPI et AP mis en place avec des dédoublements ou de la co-intervention. Il faut prendre le temps de la concertation, des ajustements éventuels et de l'évaluation : toute évolution doit être débattue en conseil pédagogique avant d'être soumise au conseil d'administration.

RAPPEL

Le socle commun, revendication du Sgen-CFDT, avait été inscrit dans la loi de 2005, mais sans que ni les programmes, ni l'organisation du collège n'en tiennent compte.

La loi de refondation de l'École de 2013 a permis quelques avancées (organisation en cycles de la scolarité, articulation plus claire des programmes avec le socle). Mais la décision de réformer le collège a été prise trop tardivement (mai 2015) pour que les enseignants profitent pleinement de cette dynamique, malgré une amorce de « travailler autrement » grâce aux enseignements pratiques interdisciplinaires. L'accompagnement personnalisé restant dans un cadre disciplinaire.

Ces modalités de travail en groupe, par projet et en interdisciplinarité, permettent un engagement différent des élèves dans les apprentissages. La diversité des modalités de travail contribue à la différenciation pédagogique bénéfique à la meilleure réussite de tous les élèves.

Malgré ses limites, de nombreuses équipes se sont emparées des marges de manœuvre mises à disposition (3 h par division, contre 10 h en lycée) pour agir collectivement sur leur travail et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 6

ÉDUCATION PRIORITAIRE ET MIXITÉ SOCIALE : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Sgen-CFDT est favorable à un système éducatif fondé sur une mixité scolaire et sociale, qui permette d'assurer concrètement l'égalité des chances entre les élèves. Or il existe des territoires identifiés, dans lesquels les enfants sont issus de catégories sociales défavorisées à plus de 70 %. Le séparatisme social et scolaire pose problème dans les deux sens, car l'entre-soi ne permet pas la construction du vivre-ensemble.

Pour le Sgen-CFDT, il faut donc poursuivre certaines dispositions éprouvées comme favorables à la réduction des inégalités, pour qu'elles puissent réellement donner leur plein effet, et impulser des mesures volontaristes pour améliorer la mixité scolaire et sociale de ces réseaux :

- La révision périodique de la carte des écoles et collèges des réseaux de l'éducation prioritaire (prévue tous les 4 ans) pour tenir compte des évolutions démographiques et ne pas stigmatiser durablement certains territoires.
- L'incitation pour les équipes éducatives à travailler avec d'autres partenaires et acteurs (associations et collectivités) dans et au-delà de l'École, pour mieux penser le parcours de l'élève. Cela nécessite donc le renforcement du soutien éducatif, culturel, et de santé de ces réseaux.
- L'élaboration et la mise en application d'un référentiel pédagogique, permettant de clarifier les ambitions de l'éducation prioritaire et les outils à développer pour y parvenir (exemple de l'accueil des moins de 3 ans).
- L'abondement des moyens humains dans ces écoles et collèges afin d'améliorer l'encadrement et l'accompagnement des élèves. Dans les écoles des Rep et Rep+, notamment le Rased et le dispositif Plus de maîtres que de classe, permettent aux équipes de décider collectivement et d'adapter localement les pratiques d'aide et de suivi des élèves. Les modalités rigides définies nationalement sur l'organisation de CP à douze partout en Rep+ nous semblent inopérantes et aller à l'encontre du travail et de l'investissement

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

déjà engagés. En effet, ce sont bien les équipes et non le seul enseignant de CP qui peuvent au mieux adapter les pratiques pour les problématiques complexes des premiers apprentissages, et avoir en conséquence un effet positif sur la réussite des élèves.

- La non-accumulation de dispositifs ou de structures d'inclusions sur les mêmes lieux (par exemple Segpa, Ulis, Fle…), afin de ne pas concentrer les publics fragiles uniquement sur certains territoires.
- L'extension de la politique d'éducation prioritaire aux lycées les plus défavorisés par la définition d'un référentiel pédagogique prolongeant celui des Rep et l'allocation de moyens spécifiques.
- L'amélioration de l'environnement de travail et de vie des élèves et des personnels.
- Un traitement des questions d'attractivité des territoires par des mesures d'accompagnement professionnel (formation, concertation, ingénierie pédagogique) et de reconnaissance (indemnités, décharges, mesures de politique de la ville).

Divers rapports ou tests internationaux (CESE 2015, Cnesco 2016) rappellent que l'objectif de réduction des inégalités (en particulier celles fondées sur les déterminismes sociaux) dans notre pays est un enjeu majeur pour la société. Pour le Sgen-CFDT, il est donc fondamental de poursuivre les mesures engagées en 2015 pour éviter un nouvel essoufflement de ces politiques et une démobilisation des acteurs de terrain. Un rendez-vous programmé en 2019 pour la révision de la cartographie des réseaux est nécessaire, mais d'ici là, les équipes éducatives et les acteurs locaux ont besoin de stabilité et de lignes directrices claires.

Pour soutenir la scolarité de ces élèves, le Sgen-CFDT a revendiqué depuis 1972 la nécessité d'une politique publique scolaire particulière afin de compenser les situations réelles d'inégalités. Il a soutenu la création de zones d'éducation prioritaires (ZEP) en 1981 puis, plus récemment en 2014, le plan de Refondation de l'éducation prioritaire (initié dans la continuité de la loi de refondation de l'École de 2013) qui a donné une nouvelle assise à cette politique et un nouvel élan aux acteurs.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 7

BAC -3 / BAC +3 : ASSURER LA CONTINUITÉ LYCÉE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le baccalauréat doit devenir un passeport pour le supérieur. Il doit montrer la cohérence d'un parcours, rendre compte des aptitudes et des goûts des élèves. Le but est bien de leur permettre de poursuivre leur cursus dans la continuité du lycée.

Le Sgen-CFDT s'oppose donc à toute définition malthusienne des pré-requis à l'entrée à l'université : tout élève doit pouvoir continuer à mettre en œuvre son projet.

Pour faire face au défi de l'augmentation du nombre d'inscriptions dans le post-bac, le Sgen-CFDT propose de privilégier une vraie « orientation active » en priorisant les inscriptions dans une filière à partir d'une analyse fine du dossier de chaque candidat. Cela suppose :

- Un travail commun entre les enseignants du 2nd degré et du supérieur, pour éviter un décalage entre compétences acquises des élèves et compétences nécessaires à la réussite dans la formation choisie. Cette orientation implique un accompagnement personnalisé, tout au long du continuum bac-3/bac+3 pour fluidifier les parcours. Cet accompagnement pourrait à l'entrée à l'université donner lieu à une année de remise à niveau dans certains cas, dans d'autres cas à une ou plusieurs unités d'enseignement de remédiation, un contrat pédagogique avec l'étudiant permettant de répartir sa formation de licence sur quatre ans le cas échéant (avec un droit à la bourse maintenu sur la totalité du cursus). Cet accompagnement doit être mieux reconnu dans le service des enseignants et valorisé à hauteur de l'importance de cette mission.
- Une orientation sur dossier et ces dispositifs pourraient aussi faciliter la transition pour les étudiants de bacs généraux présentant les plus grandes fragilités, grâce à une affectation dans une filière où leurs chances de réussite sera meilleure ou en les intégrant à un dispositif de remédiation en fonction de leur choix.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

Une telle organisation est indissociable de la mise en place d'un bac modulaire construit au fil du parcours de l'élève, et d'un accompagnement continu à l'orientation dans le cadre du « parcours avenir » de la 2nde à la première année post-bac.

Le lycée voulu par le Sgen-CFDT propose ainsi aux élèves un cursus :

- modulaire, qui s'appuie sur des modules dont la durée est adaptée aux besoins de chacun ; il se construit progressivement sur une base polyvalente et diversifiée ; ces modules doivent reposer sur des blocs de compétences précisant les compétences disciplinaires et les compétences transversales acquises ;
- polyvalent, qui développe une culture à la fois générale, technique et professionnelle ; l'ensemble des champs de la connaissance est concerné ;
- diversifié, qui offre une formation privilégiant l'acquisition de connaissances et de compétences transférables ; ainsi est garantie la possibilité d'évolution et de modification des projets de formation.

Une telle évolution doit comporter un volet ressources humaines discuté dans le cadre du dialogue social.

Série	Part des inscrits (%)	Taux de réussite en 3 ou 4 ans	Dont réussite en 3 ans (%)
Littéraire	19	44,7	31,7
économique	27,5	50,5	35,4
Scientifique	24,5	50,6	36,4
Ens. bac général	71	49	34,7
Techno. STG (1)	11,6	14,9	8,1
Autres bac techno.	6,2	18,6	11,5
Ens. bac techno.	17,8	16,2	6,9
Bac professionnel	6,1	6,4	3,7
Ensemble bacheliers	94,9	40,1	28
Non-bacheliers	5,1	33,8	24,4

(1) Sciences et technologies de la gestion
Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, février 2016

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 8

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : SÉCURISER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

Pour réellement se démocratiser, notre système scolaire doit évoluer dans le sens d'une intégration des trois voies de formation, qui constituent actuellement le lycée, vers des lycées polyvalents modulaires et diversifiés.

Pour les enseignants, le Sgen-CFDT revendique un corps unique. Cependant, certaines évolutions doivent se traduire dans la voie professionnelle par :

- **Une entrée progressive dans la voie professionnelle :** actuellement, alors que les élèves de 2ndes générale et technologique bénéficient d'une année pour construire leur choix de filière de bac, les élèves de 2nde professionnelle entrent de façon très abrupte dans les enseignements constituant la spécialité de leur bac. Ce qui est paradoxal, dans la mesure où ces enseignements professionnels n'ont jamais fait l'objet de découvertes au collège. La rénovation de la voie professionnelle en 2008, soutenue par le Sgen-CFDT, prévoyait des 2ndes professionnelles regroupées en champs professionnels, mesure depuis tombée en désuétude. Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin en construisant des diplômes avec un choix progressif de la spécialité au cours des trois années de formation. Cela constituerait une réponse à la difficulté des choix d'orientation des élèves.

- **Des blocs de compétences validés en cours de formation :** les diplômes professionnels sont déclinés en blocs de compétence, mais ceux-ci ne sont accessibles que par la formation continue d'adultes. Il conviendrait d'élargir cet accès aux élèves de la formation initiale. Actuellement, les élèves s'engagent dans un cycle de formation qui doit les conduire à un diplôme ; il convient donc de distinguer le temps de la validation et le temps de la délivrance certificative. Une telle organisation doit permettre de mettre l'accent sur le parcours de formation en favorisant les passerelles d'un diplôme à un autre. Les blocs de compétences doivent concerner l'ensemble des disciplines constitutives du diplôme et pas uniquement celles relatives à la spécialité professionnelle.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

- **Une sécurisation des parcours de formation :** les lycées professionnels publics doivent prendre leur place au niveau de l'apprentissage. Il est légitime qu'un jeune veuille passer d'un statut à un autre lors de sa formation. C'est en développant des structures accueillant des apprenants de différents statuts (élèves, apprentis, stagiaire de la formation continue) que l'on évitera les ruptures dans les parcours de formation et donc les sorties sans qualification. Les enseignants doivent bénéficier des moyens nécessaires à la prise en charge de ces différents publics.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 9

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CPE : DÉFINIR DE NOUVELLES ORIENTATIONS

Pour le Sgen-CFDT, enseigner est un métier qui s'apprend sur plusieurs années et tout au long de la carrière. Ce principe impose de nouvelles orientations :

- un continuum de formation, de la licence aux premières années d'enseignement, est indispensable pour mieux répondre aux exigences des métiers de professeur et de conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) doit permettre deux années consécutives de formation en alternance avec une mise en responsabilité progressive pour se préparer à l'exercice du métier, et une formation en alternance rémunérée pour financer les études et garantir la mixité sociale ;
- l'établissement scolaire doit devenir un lieu de formation, le stagiaire n'est pas un moyen d'enseignement ;
- des concours positionnés en fin de M2 sur des épreuves plus professionnalisantes permettent le recrutement de stagiaires mieux formés et conscients à la fois de leurs missions d'enseignement et d'éducation ;
- la titularisation est réorganisée pour permettre d'établir un premier bilan de compétences professionnelles du néo-titulaire ;
- la formation continuée les premières années d'enseignement est un accompagnement à la prise de poste ;
- la formation continue sur le temps de travail doit être garantie et renforcée, des moyens de remplacement suffisants y être consacrés.

Elle doit répondre aux besoins émanant des équipes et s'inscrire dans une démarche de développement professionnel. Elle ne doit en aucun cas être conçue comme une simple transmission d'injonctions descendantes, à l'image de ce qui est programmé pour la mise en œuvre des CP à douze.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

Quatre ans après la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé), le rétablissement de la formation initiale des enseignants et des CPE, et la mise en place de nouveaux masters dévolus aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (masters Meef), la situation des étudiants, des stagiaires et de l'ensemble des personnels des Éspé est préoccupante. Des tensions persistent :

- l'intégration des Éspé à une université a pu créer des crises de gouvernance pas toujours résolues entre les différents partenaires du projet ;
- la légitimité que se disputent l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur dans la formation des enseignants et des CPE met sous tension le parcours des étudiants et le travail des formateurs ;
- le cahier des charges de la formation initiale souvent limitée à l'année de stage est bien trop lourd ;
- les difficultés de recrutement dans certaines disciplines et/ou certaines académies déstabilisent la qualité de l'offre de formation ; la formation continue ne s'exerce plus de façon satisfaisante pour permettre aux collègues de s'adapter aux nouveaux enjeux qu'exigent leurs responsabilités. Pire, les dédoublements des CP ont été financés en ponctionnant les moyens de remplacement prévus pour les départs en formation.

Elle doit répondre aux besoins émanant des équipes et s'inscrire dans une démarche de développement professionnel. Elle ne doit en aucun cas être conçue comme une simple transmission d'injonctions descendantes, à l'image de ce qui est programmé pour la mise en œuvre des CP à douze.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

■ FICHE 10

RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Aujourd'hui, il est difficile de recruter et assurer la continuité du service public partout. Si la rémunération n'est pas la seule clé, elle est un élément incontournable d'une politique d'attractivité pour tous les métiers qui contribuent à produire le service public d'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire. Pour le Sgen-CFDT, la rémunération des personnels reste un sujet d'importance. Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), dont la mise en œuvre pleine et entière est indispensable, n'épuise pas nos attentes en ce qui concerne le traitement indiciaire. En outre, il faut continuer à faire évoluer les rémunérations afin que les différentes catégories soient traitées de manière équitable (entre enseignant·e·s du premier et du second degré par exemple), et afin de faire progresser l'égalité de rémunération entre femmes et hommes.

Aussi, pour le Sgen-CFDT, il est inenvisageable de ne pas mettre en œuvre le protocole PPCR dans sa globalité. Ce serait sinon une remise en cause de la signature et de la parole de l'État et cela fragiliserait les organisations syndicales signataires du protocole qui sont ouvertes au dialogue et à la négociation.

Près d'un·e enseignant·e sur deux débute sa carrière dans les académies de Créteil, Versailles et Amiens ; or, pour ces deux académies, le coût du logement grève lourdement le pouvoir d'achat. C'est donc bien à la fois sur le traitement indiciaire, mais aussi sur les indemnités de résidence qu'il faut faire porter l'effort si l'on veut améliorer l'attractivité du métier et de l'ensemble des territoires d'exercice. Le ministère de l'Éducation nationale peine aussi à recruter et à pourvoir les postes de médecins scolaires comme le rappelle le médiateur de l'Éducation nationale. Là aussi, sans franche revalorisation du métier, l'attractivité des postes restera en berne, rendant difficile la mise en œuvre d'une politique de santé scolaire de qualité.

Le Sgen-CFDT demande, enfin, la poursuite de l'harmonisation entre premier et second degrés (l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves – ou Isae

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

– doit être indexée sur le point d'indice comme l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves – ou Isoe), et d'un travail de fond permettant de réduire les inégalités de rémunération entre femmes et hommes qui concernent à l'Éducation nationale aussi bien les enseignants que les non-enseignants, et sont fortement liés aux indemnités.

Salaire moyen net mensuel en équivalent temps plein perçu en 2014 *(source : rapport de situation comparée du MENESR, Insee, système d'information SIASP, traitement DEPP).*

	Hommes	Femmes	Ratio h/f
Enseignant·e·s 1er degré titulaires	2356	2189	1,08
Enseignant·e·s 2nd degré titulaires	2849	2649	1,08
Contractuel·le·s (2nd degré)	1949	1863	1,05
Personnels de direction et d'inspection titulaires	4146	3947	1,05
Personnels d'éducation et d'orientation titulaires	2556	2384	1,07
Personnels administratifs titulaires	2710	1994	1,36
Personnels sociaux et de santé titulaires	2339	2344	1
Personnels ITRF titulaires	2169	1873	1,16
Contractuel·le·s non-enseignants	1449	1413	1,03

La note Insee première de juillet 2017 sur les salaires dans la fonction publique de l'État montre que le salaire net moyen des enseignant·e·s est inférieur de 27,4 % à celui de leurs homologues non enseignant·e·s. Cet écart s'explique en partie par des régimes de prime différents. Alors que les concours de recrutement ne font pas le plein, de tels écarts de rémunération, mais aussi en comparaison des enseignant·e·s dans le reste de l'Union européenne, ne vont pas inciter les étudiant·e·s à choisir la voie de l'enseignement.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

FICHE D'IDENTITÉ DU SGEN-CFDT

- Syndicat général de l'Éducation nationale (Sgen-CFDT)
- Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti
- Secrétaire général adjoint : Franck Loureiro
- Créé en 1937
- 25 537 adhérents
- Fédération de syndicats au sein de la CFDT qui rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :
  - de l'Éducation nationale
  - de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique
  - de l'Enseignement agricole public
  - des services de la Jeunesse et des Sports
  - des établissements d'enseignement et de recherche français à l'étranger et personnels détachés ou recrutés localement dans les établissements culturels.

Le Sgen-CFDT est membre du Comité syndical européen de l'éducation et de l'Internationale de l'éducation.

31 structures territoriales, dont 3 nationales :

- Syndicat de médecins de l'éducation nationale (Snamspen)
- Syndicat des travailleurs de la recherche extramétropolitaine (Strem)
- Recherche Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

et les départements et régions et collectivités d'outre-mer.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse : Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr
Twitter : @AtpSgen / @SgenCFDT
Facebook : @SyndicatSgenCFDT

LES SECRÉTAIRES NATIONAUX

Vincent Bernaud. Trésorier, politique d'éducation et de formation 2nd degré, formation professionnelle, Crous, membre du CSE.
Page Facebook : Vincent Bernaud Sgen-CFDT
Twitter : @VincentBernaud

Catherine Nave-Bekhti. Secrétaire générale du Sgen-CFDT, porte parole de la fédération, politique des personnels, 2nd degré, personnels non titulaires, élue CTMEN, Jeunesse et Sports.
Page Facebook : Catherine Nave-Bekhti Sgen-CFDT
Twitter : @CNaveBekhti

Karima Boulhouchat. Politique des personnels, coordination des élus et mandatés, enseignement supérieur et recherche, encadrement, administratifs, bibliothèques, ingénieurs et techniciens, santé-sociaux, Jeunesse et Sports, Canopé.
Page Facebook : Karima Boulhouchat Sgen-CFDT
Twitter : @BoulhouchatK

Claudie Paillette. Responsable de l'organisation, responsable de la formation syndicale, lutte contre les discriminations.
Page Facebook : Claudie Paillette Sgen-CFDT
Twitter : @PailletteC

Annie Catelas. Politique des personnels, politique d'éducation et de formation, santé sécurité et action sociale, enseignement primaire et personnels du 1er degré, inclusion, AESH, AVS, EVS et personnels non titulaires.
Page Facebook : Annie Catelas Sgen-CFDT
Twitter : @ACatelas

Élisabeth Ritzenthaler. Responsable du développement, politique d'éducation et de formation, personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré, enseignement agricole public.
Page Facebook : Elisabeth Ritzenthaler Sgen-CFDT
Twitter : @eliritzen

Adrien Ettwiller. Politique des personnels, 1er degré, élu CTMEN, santé et sécurité au travail, carrefour santé social, systèmes d'information, responsable de la politique de communication.
Page Facebook : Adrien Ettwiller Sgen-CFDT
Twitter : @SgenCFDTAdrien

Pierre-Marie Rochard. Trésorier adjoint, politique des personnels, 2nd degré, Crous, membre du Conseil supérieur de la fonction publique d'État, responsable formation syndicale et développement.
Facebook : Pierre-Marie Rochard Sgen-CFDT
Twitter : @pmrochard

Franck Loureiro. Secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT, enseignement supérieur et recherche, administratifs, bibliothèques, Espé, élu CTMESR, élu Cneser, membre du Conseil supérieur de la fonction publique d'État, responsable de la politique de communication.
Page Facebook : Franck Loureiro Sgen-CFDT
Twitter : @FranckLoureiro

Alexis Torchet. Politique d'éducation et de formation, 1er et 2nd degrés, membre du CSE, éducation prioritaire, encadrement pédagogique, enseignement agricole public, formation professionnelle et relation avec la Dgesco.
Page Facebook : Alexis Torchet Sgen-CFDT
Twitter : @atorchet